



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Saverne

Affaire suivie par :

Régis ROHR

Tél : 03 68 41 91 15

regis.rohr@bas-rhin.gouv.fr

Saverne, le 9 février 2023

Compte rendu du comité de suivi local n°3 « Munsch-Gulden » **Plan de protection de la Nappe d'Alsace** **Jeudi 24 novembre 2022 – 10h00 – Sous-préfecture de Saverne**

Sous la présidence de M. Benoît VIDON, sous préfet de Saverne, étaient présents : M. Sylvain CUNRATH adjoint au maire de Wingen/Moder, M. Franck LE MOING (ADEME), Mme Cécile LE MOING (EPF), M. Jean-Louis PFENNIG (Alsace Nature), Mme Sylvie PLANCY (DREAL), M. Régis ROHR, secrétaire général de la sous-préfecture de Saverne ; en distanciel (visio) : M. Christophe PIEZA (ARS), Mme Corine ACKERMANN (DDT).

M. le sous-préfet accueille les participants de cette troisième réunion du CLS et rappelle l'importance de la démarche partagée en matière d'information qu'il souhaite ainsi la plus transparente possible à l'instar des précédents CLS et réunions publiques déjà organisées par le passé. Un comité de pilotage sur les trois projets en cours en Alsace se tiendra le 5 décembre à la préfecture de Colmar avec un point visio en sous-préfecture de Saverne.

M. Le Moing présente l'équipe ADEME qui l'accompagne dans le pilotage des projets Nappe d'Alsace. (l'ADEME gère 200 sites) : importante mobilisation de moyens humains (nouvelle arrivée à l'ADEME sur le projet Nappe d'Alsace, en renfort).

Présentation :

1. Retour sur les actions réalisées :

Mme LE MOING de l'EPF d'Alsace indique que l'acte de vente du site a été signé le 13 juillet pour un montant d'un euro.

Pour mémoire, sur les trois sites Nappe d'Alsace, seul le site de Munsch-Gulden bénéficie d'une entière maîtrise foncière.

Les diagnostics obligatoires, amiante avant démolition et plomb avant démolition ont été réalisés par l'EPF en août dernier. Toutes les zones du site ont ainsi été caractérisées à l'exception du poste transformateur. Les accès nécessaires à la réalisation des diagnostics

ont été ouverts puis refermés par la société CLOSIT. À noter qu'un diagnostic PEMD (Produit Équipement Matériaux Déchet) est requis depuis le 1^{er} janvier 2022 mais le contenu réglementaire n'est pas encore fixé. Il sera mené dès lors que son contenu sera fixé. Avant une démolition ou une réhabilitation significative d'un bâtiment, ce diagnostic PEMD permet de déterminer la nature, la quantité et la localisation des matériaux et produits de construction qui donneront lieu à des déchets à évacuer et éventuellement à recycler.

Le transformateur électrique situé sur l'emprise n'a pas été accessible à ce stade : des échanges avec Électricité de Strasbourg (ES) sont en cours. Une visite a été réalisée le vendredi 25/11 pour un état des lieux. Des échanges avec la SNCF, relatifs au talus (travaux, vibrations, fouilles, etc.), sont également en cours.

M. Pfennig (Alsace Nature) souhaite savoir si de nouveaux piézomètres seront installés. M. Le Moing confirme que de nouveaux forages sont envisagés ; ils feront l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral de travaux d'office missionnant l'ADEME.

2. Présentation de la partie communication :

Lors des mois de mai et juin une consultation de marchés publics a eu lieu, mais il n'y a pas eu d'offres conformes.

La prestation initialement prévue a été allotie et des consultations ont été relancées pour chacune des missions :

- **Mission 1 :** création d'un site web comprenant les contenus techniques → sociétés retenues : TIZ (Strasbourg) et MD Conseils (Lille) ;
- **Mission 2 :** veille média/relation presse et gestion de l'adresse mail générique de la démarche (gestion d'une foire aux questions) → sociétés retenues : SCL (Strasbourg) et MD Conseils (Lille) ;

La création de supports de communication (ex : lettres d'information) pourra faire l'objet de consultations ultérieurement si le besoin s'en fait ressentir (discussions lors des CSL).

M. Pfennig rappelle l'importance des réunions publiques, très appréciées. M. Le Moing indique par ailleurs que les échanges sur site sont nombreux en raison des visites spontanées (le président des riverains, les habitants en face du site).

La création du site internet, dont le déploiement est prévu pour mars 2023, associera les membres du CSL (notamment dans le cadre de la définition des contenus).

3. Préparation des futurs travaux :

Une consultation sera lancée prochainement pour la sélection de la société chargée de la réalisation du Plan de Conception des Travaux.

Mme Le Moing rappelle que, suite à la réalisation des diagnostics amiante, il a été mis en évidence des secteurs dans lesquels se trouvent de l'amiante très dégradé (au sol et sur les supports). Le fait de traverser la pièce est suffisante pour mettre en suspension des fibres d'amiante. Il faut éviter de se rendre sur certaines parties du site, car l'amiante est très dégradé, ou alors intervenir avec les Équipements de Protection Individuels adaptés.

M. Le Moing précise que les entreprises qui visiteront le site dans le cadre de l'appel d'offre devront s'équiper d'EPI, etc. La présence d'amiante et de plomb a été identifiée au cours de l'été et il a été procédé à un marquage du site.

Des entreprises locales prennent déjà des contacts régulièrement, car elles sont intéressées.

Le marquage a été réalisé (plomb, amiante) sur site ceci afin de prévenir les entreprises et les intervenants, cela évitera les surprises.

Les éléments de diagnostic seront transmis (EPF) une fois complété par les éléments relatifs au transformateur.

M. Le MOING indique qu'il faudra également informer les pompiers concernant le risque amiante en cas d'intervention éventuelle de leurs services sur site. La commune transmet l'information.

Un sourcing a été réalisé dans le cadre de la préparation de la consultation pour le futur PCT : des réflexions ont été menées autour des techniques de traitement complémentaires à l'excavation des zones sources (portant sur le traitement des concentrations résiduelles au droit et/ou en aval hydraulique immédiat du site). Des techniques de traitement « venting » / biotraitement / réduction chimique pourront être étudiées dans le cadre du prochain PCT.. Les possibilités techniques prendront nécessairement en compte la promiscuité du site et la présence des riverains. Le bureau d'études Envireausol a procédé cet été à l'affinage des cubatures des zones sources à environ 2 000 m³. Ces éléments seront critiqués et affinés éventuellement dans le cadre du PCT.

Questions :

Concernant l'usage futur du site :

M. Pfennig : quel usage futur peut être envisagé ?

M. Cunrath confirme l'aménagement d'un parking ainsi qu'une aire de jeux (cf CLS n°1).

M. Le Moing: Ce type d'usage paraît peu contraignant et adapté au site.

Mme le Moing: Afin de solliciter l'EPF d'Alsace, la commune a pris une délibération dans laquelle l'usage futur du site et le projet futur ont été mentionnés.

Concernant les captages d'eau à proximité :

Le captage de Wimmenau est le plus proche à 3 km vers l'Est. Le plus proche vers le sud est celui de Zittersheim à 4 km qui n'est pas dans le sens de l'écoulement. Outre les éléments de réponse déjà développé lors du CLS n°2, l'ARS et l'ADEME confirment que le bureau d'étude Envireausol n'avait pas soulevé d'enjeux par rapport à la nappe profonde (captages éloignés et non positionnés en aval hydraulique de l'Orfèverrie).

Par ailleurs, les captages sont surveillés et l'analyse des composés organiques volatils halogénés dont font partie les composés émis par le site Munsch-Gulden dans les eaux souterraines (dont : le perchloroéthylène et le trichloroéthylène) relève des contrôles principalement réalisés en distribution sur le forage entre 2 et 4x/ans.

Enfin une pollution ancienne serait sortie dans le temps selon l'ARS (exemple d'un site pollué au sud de Strasbourg) : ce n'est pas les mêmes problématiques en raison des caractéristiques

géologiques spécifiques et d'une nature de pollution bien différente. Une extraction des analyses sur le forage pourra être produite.

Concernant les analyses, réalisées sur les forages, M. Piegza a obtenu d'autres informations. Il y a une analyse tous les 5 ans sur forages, à laquelle s'ajoute une par an en production (sortie de station de traitement).

Le Sous-Préfet
Benoit VIDON